

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-103 du 29 Mars 1983

Chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Energie pour compter du
29 Mars 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-
001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le Décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- : Pour compter du 29 Mars 1983, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

ARTICLE 2.- : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1983.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MINE-
MESRS 10 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
GRDE CHANC. 3 UNB-PASJEP 4 BCP 1 PREFET 6 JORPB 1.-